

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

DU 22 MAI 1993

DECRET N° 93-200 /MFPRA/DGFP/DGCA.SAV.
Portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1979, de Monsieur
YOUNBI-MBY (Oscar), Inspecteur du Trésor des
cadres de la catégorie A hiérarchie I des
SAF (Trésor).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(I S A S :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021-89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte
du Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-426 du 29 Décembre 1962, fixant le sta-
tut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 65-170/FP-DE du 25 Juin 1965, réglant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 71-247 du 26 Juillet 1971, modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, des SAF en ce qui concerne
les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret
n° 62-426 du 29 Décembre 1962 ;
(/u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85-260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90-126 du 14 Novembre 1990, portant déle-
gation des effets financiers des avancements et des révisions des situations
administratives ;
(/u le décret n° 92-975 du 5 Décembre 1992, portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92-976 du 25 Décembre 1992, portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92-979 du 25 Décembre 1992, portant orga-
nisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;
(/u l'Arrêté n° 2037-EP du 21 Juin 1958, fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Parli-
taire d'Avancement réunie à Brazzaville, le 10 Juin 1992 ;

() E C R E T E :

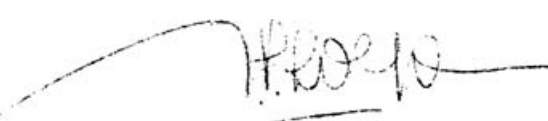
ARTICLE 1er : ~~Monsieur~~ ^M ~~VOUNDI-MY~~ (Oscar), Inspecteur du Trésor de 5^e échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SIF-(Trésor) en service à la Trésorerie Paierie Régionale de Louboke est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1979 au grade d'INSPECTEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR pour le 1^{er} échelon de son grade à deux(2) ans.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera ~~enregistré~~, publié au JORC et communiqué par ~~tout ou bassin sera~~.

Brazzaville, le 22 Mai 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


- Jean Prosper K O Y C .-


- Claude Antoine Di COSTA .-

AMPLIATIONS :

JCRC.....1
DGFF/DGCA.....2
DGFF/BST.....2
DGB.....2
DGCF.....2
TFG.....1
MFB.....1
GRF.....1
INTERESSÉ.....1
DOSSIER.....3
SGG/BC.....3.

